

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 18

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTE : Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°6/2023**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : trois février deux mille vingt-trois

Le **17 FEV. 2023**

Date de la séance du Comité syndical : dix février deux mille vingt-trois

Bureau du courrier

**Membres présents :**

Eric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Serge CHAZALMARTIN, Hubert FONTAINE, Jean-Paul ITIER, Sébastien BLANC, Éric MALHERBE, Jean-Pierre NEPHTALI, Benoit REVEL, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET, dont en visioconférence : Patrick GAYRARD, Jean-Pierre COMBAL, Alain RAYNALDY.

**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Jacques BLANC (ancien Président), Marie-Hélène PRIVAT, Nathan LABIAU (Syndicat mixte du bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Jean-Luc CALMELLY

**OBJET : État des lieux des sources sur le territoire lozérien**

Vu l'importance d'apporter des connaissances sur l'évolution quantitative de la ressource en eau ;  
Vu les plans d'adaptation aux changements climatiques indiquant la nécessité de se doter d'un suivi des phénomènes, pour renforcer notre capacité de vigilance, d'anticipation et d'alerte sur l'état de la ressource et des milieux naturels ;  
Vu le bilan sécheresse de 2022.

Il est rappelé que les sources et les zones d'émergence des ruisseaux sont étroitement liées au fonctionnement de la nappe phréatique qui leur est associée.

Un cours d'eau est par ailleurs, en général, la résultante d'une zone de débordement ou de vidange naturelle de la nappe. Selon les contextes géologiques, les nappes peuvent avoir des fonctionnements très variés. Dans le cas des secteurs sur socle cristallin (sur certaines zones granitiques, par exemple), les nappes sont généralement libres et superficielles, et peuvent avoir une capacité de stockage très limitée, ce qui induit une grande sensibilité des sources et des émergences de ruisseaux face aux événements climatiques (BRGM).

D'autres aquifères plus conséquentes peuvent présenter au contraire, une plus ou moins grande inertie des nappes. Dans ce cas, la variation annuelle se combine à une fluctuation interannuelle.

La répartition des sources et leur évolution constituent ainsi des indicateurs importants en matière de suivi de la ressource en eau, que ce soit pour les aspects quantitatifs, mais également sur les aspects qualitatifs, dans la mesure où une pollution de la nappe se fera ressentir assez rapidement au niveau des sources.

Les sources constituent enfin des habitats aquatiques spécifiques, parfois rares, abritant une faune et une flore riches, qui méritent une attention particulière en tant que patrimoine local, historique et naturel.

À ce titre, il y a un intérêt réel à les recenser, localiser, diagnostiquer et valoriser.

Ainsi, il est souhaité de :

- Définir les secteurs d'étude : selon les contextes géologique, topographique, hydrographique et sur

Paraphe :

*E.P.*

page n° - 10 -

la base des systèmes hydrogéologiques décrites dans la Base de données des limites des systèmes aquifères (BDLisa du BRGM).

- Collecter et analyser les données existantes : *a minima* les données topographiques (MNT), les points d'eau présentant des données piézométriques (ADES, BSS Eau), le réseau hydrographique (BD Topage), et tout référencement existant des sources à recueillir auprès des collectivités locales, Conseils départementaux, IGN, BRGM,...
- Recenser et caractériser l'ensemble des sources : les sources recensées par recherches bibliographiques et par enquêtes auprès des collectivités et/ou participatives feront ensuite l'objet d'observations et mesures de terrain (pointage GPS, photos, mesures physico-chimiques, débit, usages, mais également analyses complémentaires et inventaire faune-flore pour un échantillon d'entre-elles à définir).
- Créer un atlas : à transmettre aux collectivités pour inscription dans les documents d'urbanisme, de manière à assurer leur préservation et prévenir les secteurs à risques d'inondation par remontées de nappe.
- Définir un plan de suivi de la ressource : un suivi de l'hydrochimie de certaines sources, selon un plan d'échantillonnage, serait important pour faire apparaître des variations des paramètres étudiés dans le temps, mais aussi déceler des pollutions possibles. Un suivi hydrodynamique, est à prévoir, de manière à mieux connaître et anticiper les amplitudes entre les périodes d'étiages et de hautes eaux. Les sources présentant des enjeux écologiques forts (présence de Characées ou de Fluteau nageant, entre autres...) quant à elles feront l'objet d'une expertise et d'un suivi scientifique par une Cellule d'assistance technique aux zones humides, ou toute autre structure environnementale compétente (Conservatoire d'espaces naturels, Conservatoire botanique...) pour assurer leur préservation.

Le plan de financement prévisionnel est estimé comme suit :

	Fonds Vert (80 %)	Autofinancement (20 %)	TOTAL
Un ETP (chargé d'études sur 8 mois)	17 600 €	4 400 €	22 000 €
Matériel de terrain (GPS, sondes multiparamètres...)	1 200 €	300 €	1 500 €
Carburant et frais de mission	720 €	180 €	900 €
Communication	800 €	200 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 320 €</b>	<b>5 080 €</b>	<b>25 400 €</b>

**Ainsi, il convient :**

- d'approuver la démarche et le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter les Services de l'État dans le cadre du Fonds vert, l'Agence de l'eau, la Région Occitanie, le Département, et tout autre financeur possible pour mener à bien ce travail,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document permettant de mener à bien cette opération.

#### **LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la démarche et le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** les Services de l'État dans le cadre du Fonds vert, l'Agence de l'eau, la Région Occitanie, le Département, et tout autre financeur possible pour mener à bien ce travail,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document permettant de mener à bien cette opération.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

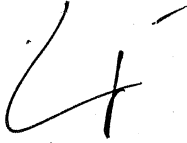
Paraphe :

*E.P.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 17 février 2023

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 16 février 2023

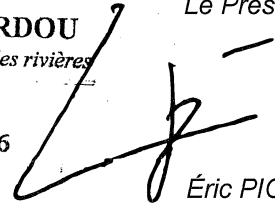
Le Président,



Éric PICARD

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : contact@sml.d.fr

Le Président,



Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 17 FEV. 2023

Bureau du courrier